



Reçu le 25 NOV. 2011

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcieu - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisele ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **François :** Françoise GILLET **Gennevilliers :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Saône :** Maryse BILLOT **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J.M. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, J.M. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), J.C. ROY, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, J.P. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001533

Rapport n°1.1.3 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par la Région Franche-Comté, à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône

**Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication
mise en place par la Région Franche-Comté,
à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône**

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Communication et Relations élus »	Montant BP 2011 : 130 000 € (communication LGV) Montant PPIF 2011-2012 : 290 000 € (communication LGV) Montant de l'opération : 220 000 € - sur 2011 : 100 000 € - sur 2012 : 120 000 €

Résumé :

A l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, le Conseil Régional lance une vaste campagne de communication nationale pour promouvoir la Franche-Comté et ses territoires. Les Agglomérations de Belfort, Besançon, Montbéliard et Dole ont été associées à la définition de la stratégie de communication. Elles sont à présent sollicitées pour participer au financement de cette campagne. Le Grand Besançon est invité à participer à hauteur de 100 000 € en 2011 et, éventuellement, de 120 000 € en 2012.

À l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône qui traversera la Région et verra la création de 2 nouvelles gares TGV, dont celle de Besançon Franche-Comté TGV, le Conseil Régional a décidé de mettre en place une vaste campagne de communication pour promouvoir la Franche-Comté et développer son attractivité économique et touristique.

Les quatre Départements de Franche-Comté n'ont pas souhaité prendre part à la définition et au financement de cette campagne.

Comme trois autres Agglomérations (Belfort, Montbéliard et Dole), le Grand Besançon a été sollicité par le Conseil Régional pour prendre part à l'élaboration de la stratégie de communication qui porte les messages et l'image de toutes les composantes du territoire régional concerné par le TGV. Une démarche partenariale a été mise en place depuis 2010, associant notamment les directeurs de la Communication et les Présidents des Agglomérations, dans le cadre de la Conférence des Exécutifs. La Ville de Besançon est également associée à la démarche.

Alors que la stratégie est à présent définie, que la campagne est lancée et qu'elle prévoit effectivement à travers différents outils (affiches, sites Internet, dossiers de presse, vidéo...) de mettre en valeur le Grand Besançon, l'Agglomération est invitée à soutenir la Région dans le cadre de la mise en place de cette campagne.

Le budget global envisagé pour cette campagne s'élève à 2 M€ sur 2 ans (1 M€ en 2011 et 1 M€ en 2012). Cette campagne prévoit :

- la création d'une marque et d'un univers graphique,
- le déploiement de relations presse au niveau national (lancement officielle de la marque le 10 octobre, lors d'une conférence de presse depuis l'Hôtel de Région),
- des opérations événementielles, telles que la visite de site du Grand Besançon, lors des passages de TGV d'essai,
- la constitution d'un réseau d'ambassadeurs de la Franche-Comté relayant cette campagne,
- la création d'un site portail référençant les contenus des sites franc-comtois et notamment ceux du Grand Besançon et de la Ville de Besançon,
- une campagne de promotion touristique, spécialement axée sur les courts séjours,
- des annonces presse et web dans des médias nationaux,
- une campagne télé sur des chaînes d'information (1-télé, BFM et LCI).

Pour le Grand Besançon, participer à une campagne de cette ampleur constitue une réelle opportunité. D'une part, parce qu'elle donnera une visibilité nationale à la Région dont Besançon est la capitale et d'autre part, parce qu'elle est programmée au moment où la LGV Rhin-Rhône va elle aussi créer un effet loupe sur la région dans les médias nationaux.

Les Agglomérations de Belfort, Montbéliard et Besançon sont sollicitées à hauteur de 120 000 €. Pour notre territoire, un accord avec la Ville de Besançon permet à l'Agglomération de ramener sa participation à hauteur de 100 000 € en 2011, la Ville de Besançon prenant à sa charge 20 000 €.

Pour l'année 2012, le versement de la participation de 120 000 € à la campagne de communication régionale est conditionné à la réalisation des engagements du Conseil Régional listés dans la convention jointe. Il s'agira notamment d'assurer au Grand Besançon que les visuels produits pour mettre spécialement le territoire bisontin en valeur seront bien utilisés de manière autonome, dans des espaces publicitaires acquis pour le compte de la campagne commune.

En marge de cette campagne régionale, le Grand Besançon et la Ville de Besançon mènent également des actions plus spécifiques au territoire, notamment pour promouvoir le tourisme patrimonial, le tourisme vert ou fluvial, à travers la marque commune à la Ville et à l'Agglomération « Besançon, l'irrésistible ».

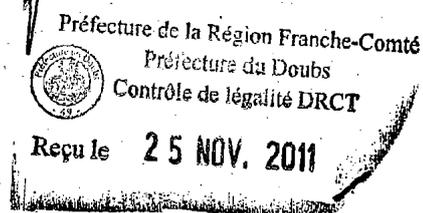
A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement au Conseil Régional d'une subvention de 100 000 € en 2011 et 120 000 € en 2012 (sous réserve du respect des engagements de la Région listés dans la convention jointe), au titre de la participation du Grand Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication mise en œuvre par la Région Franche-Comté à l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 114
Contre : 0
Abstentions : 6

Pour extrait conforme,
Dumoret
Le Président





**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A UNE
CAMPAGNE DE COMMUNICATION REGIONALE
PROJET**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du, d'une part

et,

Le Conseil Régional de Franche-Comté, représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, d'autre part,

Préambule

À l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône qui traversera la Région et verra la création de 2 nouvelles gares TGV, dont celle de Besançon Franche-Comté TGV, le Conseil Régional a décidé de mettre en place une vaste campagne de communication pour promouvoir la Franche-Comté et les territoires qui la composent, et développer l'attractivité touristique et économique.

Cette campagne de communication se déroulera sur la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012. Elle vise à exploiter la mise en service commercial du TGV Rhin-Rhône comme événement permettant de mettre en lumière au niveau national de la région à travers les nouvelles dessertes par la SNCF.

Cette démarche de communication a été co-construite entre la Région et les territoires qui la composent, notamment les agglomérations de Belfort, Besançon, Dole et Montbéliard, grâce à la Conférence des exécutifs réunissant les représentants de ces institutions.

Le Grand Besançon a ainsi pu exprimer son point de vue sur les messages de cette campagne et son déroulement et faire connaître son souhait d'être particulièrement mis en valeur dans les supports de communication développés.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en tant que territoire central de la Région et parce qu'elle accueille l'une des deux nouvelles gares TGV, est en effet directement concernée par la démarche de communication et peut en attendre des retombées significatives, en matière de notoriété, de fréquentation touristique et de développement économique. C'est pour ces raisons qu'elle souhaite marquer son engagement dans cette démarche de communication collaborative en participant financièrement à la campagne, comme l'y invite le Conseil Régional.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au financement de la campagne de communication, initiée par le Conseil Régional de Franche-Comté à l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône.

Article 2 - Engagement du Conseil Régional de Franche-Comté

Le Conseil Régional de Franche-Comté s'engage à :

- valoriser le Grand Besançon dans tous les supports de communication générique élaborés pour la campagne,
- concevoir des visuels particuliers pour le territoire du Grand Besançon,
- utiliser ces visuels particuliers de manière autonome dans des espaces presse et/ou d'affichage, notamment au cours du premier semestre 2012,
- autoriser par ailleurs le Grand Besançon à les utiliser dans ses propres démarches de communication,
- associer le Grand Besançon et ses représentants aux opérations événementielles et de relation presse mise en œuvre,
- transmettre un bilan de la campagne et de son étude d'impact au Grand Besançon.

Article 3 - Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à participer au financement de la campagne régionale de communication à hauteur de 100 000 € en 2011, puis de 120 000 € en 2012, sous réserve du respect des engagements de la Région Franche-Comté en matière de valorisation du territoire grand bisontin dans la campagne programmée, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La participation sera versée en deux fois au Conseil régional de Franche-Comté, un premier versement avant le 31 décembre 2011, puis un second avant le 31 décembre 2012, après signature et transmission en Préfecture de la présente convention.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

Le Conseil régional s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourrait avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée des exercices budgétaires 2011 et 2012.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Conseil Régional
de Franche-Comté,
La Présidente,

Marie-Guite DUFAY

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET